#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 30075

#### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Bourgogne - Dijon, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val- De-Marne, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Clermont Auvergne, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université	accréditée pour délivrer le diplôme.
de Strasbourg, Sorbonne Université, Université de Tours	

#### Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

112f Biochimie des produits alimentaires ; Biochimie appliquée aux procédés industriels, 220 Spécialités pluritechnologiques des transformations, 222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

#### Formacode(s):

# Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception des procédés de fabrication de produits cosmétiques et de santé
- -Production des principes actifs, des matières premières et des produits finis
- Contrôle la qualité des principes actifs, des matières premières et des produits finis
- Application des procédures répondant aux exigences règlementaires du produit cosmétique ou de santé
- Rédaction de procédures, de rapports d'analyse et gestion de la base documentaire
- Recueil de données scientifiques et numériques, gestion de bases de données, Participation à la prévention des risques, à la pharmacovigilance et à la démarche d'amélioration de la qualité,
- Assistance au management d'une équipe technique
- Rédaction de procédures, de rapports d'analyse
- Veille règlementaire et technologique
  - Appliquer les procédés de fabrication des produits cosmétiques et de santé
- Maîtriser les technologies et le fonctionnement des équipements
  - Caractériser un produit fini et réaliser une étude de stabilité, une analyse sensorielle
- Maîtriser les étapes de qualification (QC, QI, QO, QP) d'une unité de fabrication
  - Appliquer les normes et la réglementation pharmaceutique (activité de veille)
- · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
  - · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
  - · Développer une argumentation avec esprit critique.
  - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
  - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
  - · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
  - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
  - · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
  - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
  - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
  - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C : Industrie manufacturière
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- O : Administration publique
- Q: Santé humaine et action sociale
  - Assistant ingénieur
- Technicien de fabrication en industrie pharmaceutique ou cosmétique
- Technicien en production pharmaceutique ou cosmétique

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H1210: Intervention technique en études, recherche et développement

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

H1503: Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

D1405 : Conseil en information médicale

#### Réglementation d'activités :

Des habilitations spécifiques ou des vaccinations particulières peuvent être requises selon le secteur d'activité.

### Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

## Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de
la fiche n° 30075 - Usages	sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de
numériques	l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de	· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses
la fiche n° 30075 -	ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un
Exploitation de données à des fins d'analyse	sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
	· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
	Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de	Se servir aisément des différents registres d'expression écrite
la fiche n° 30075 -	et orale de la langue française.
Expression et communication	
écrites et orales	Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-
	ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de	· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement
la fiche n° 30075 -	en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours
Positionnement vis à vis d'un	possibles pour y accéder.
champ professionnel	
	Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son
	projet professionnel en fonction d'un contexte.
	· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
	valutisation ues savons.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de	Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour
la fiche n° 30075 - Action en	s'adapter et prendre des initiatives.
responsabilité au sein d'une	
organisation professionnelle	Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de
	responsabilité environnementale.
	Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et
	responsabilité au service d'un projet.
	l soponousmiso du sorvice a un projes.
	Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer
	pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de	Appliquer les procédés de fabrication des produits cosmétiques et
la fiche n° 30075 - Gestion et	
The state of the s	Maîtriser les technologies et le fonctionnement des équipements
production	
Bloc de compétence n°7 de	Caractériser un produit fini et réaliser une étude de stabilité, une
la fiche n° 30075 -	analyse sensorielle
Réalisation d'un diagnostic	Maîtriser les étapes de qualification (QC, QI, QO, QP) d'une unité de fabrication
et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	de labilication
Bloc de compétence n°8 de	Appliquer les normes et la réglementation pharmaceutique
la fiche n° 30075 -	(activité de veille)
Application de la	(detivite de veine)
règlementation du secteur	
en matière de : qualité,	
hygiène, sécurité et	
environnement	

# Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINO	N COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu	Х		Composition définie par le Code de l'éducation : article
en 2002			L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 -
			art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
  - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

# Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018

Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016

Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018

Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017 Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017 Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017 Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017

Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018 Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018

Université Paris descartes - Paris 5, arrêté du : 12/10/2015

Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015

Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016

# Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

## Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques:

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

<u>Université de Franche-Comté - Besançon</u>

Université de Bordeaux

Université de Caen Normandie

Université de Cergy-Pontoise

Conservatoire national des arts et métiers

<u>Université de Bourgogne - Dijon</u>

Université Paris-Sud - Paris 11

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12

Université Paris Descartes - Paris 5

Université de Clermont Auvergne

Aix-Marseille Université

<u>Université de Lorraine</u>

Université de Strasbourg

Université de Tours

Sorbonne Université

# Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

# Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

# Historique de la certification :